

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
16/01/2020	16/01/2020	F09320P0012
	1. Intitulé du projet	
Le projet vise à défricher et dessoucher 4,9) ha de terrain afin de planter de la vigne.	
2 Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	GFA domaine de la famille COULOMB	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	APKARIAN Patrick	
RCS / SIRET 3 1 8 5 7 2 5	8 3 Forme juridique	GFA
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R. 1	22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant au projet	
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'a	utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47a	Défrichement en vue de la reconversion des so	ls portant sur une surface total de plus
	de 0,5 ha. Surface prévue = 4,90 ha	
	4. Caractéristiques générales du projet	
Debuent être ennewées qui présent form	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 d	u formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éver	tuels travaux de démolition	
		tation d'une narcelle de vigne.
Le projet vise à défricher et deboiser 4,90 Au niveau du PLU ces zones sont aujourd	ha en vue d'utiliser cette superficie pour la plan hui classées en N (zones naturels).	tation d'une parceile de viginei
, in the second s		

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

.

La plantation de vignes a pour objectif d'augmenter la production de vin d'une nouvelle propriété acquise par le GFA sur le secteur des troisièmes Borrels.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Coupe des arbres, majoritairement du chêne liège, chêne blanc, chêne vert et pin d'Alep (la zone la plus dense sera préservée);
 Évacuation du bois, broyage des rémanents et débroussaillement de la totalité de la parcelle;

- Arrachage des souches;
- Préparation du sol dans le respects des courbes de niveau.

- Apport de terre d'une vigne local

- Nivellement du site

- Plantation de la vigne

4.3.2 dans sa phase d'exploitation Exploitation de la vigne et entretien des terrains.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administra	tive(s) d'autorisation le projet a-t-il	été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnemer Ce projet sera également soumis à une au	ntale devra être jointe au(x) dossier	's) d'autorisation(s).
4.5 Dimensions et caractéristiques du pre	ojet et superficie globale de l'opératio	on - préciser les unités de mesure utilisées
	urs caractéristiques	Valeur(s) Surface totale = 4,90 ha
Zone d'un seur tenant		
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>0</u> <u>6</u> ° <u>0</u> 9 ′ <u>3</u> 8 ″ <u>E</u> Lat. <u>4</u> 3 ° <u>0</u> 9 ′ <u>0</u> 8 ″ <u>N</u>
Commune: Hyères Lieu-dit: L'Audouine Parcelles : 2762, 2763 et 2764 section D, en partie	Pour les catégories 5° a), 6° a), b; et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long° ' ' Lat° ' " _ Long° ' ' Lat° ' " _
Jc 4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale ?	oignez à votre demande les ann on d'une installation ou d'un ouvrag cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	je existant ? Oui 📃 Non 🗙
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto	projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

1

1

.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <u>http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</u>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<u>http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</u>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF TERRA TYPE II - 83101100 - Maures Littoral. Elle englobe la propriété dans son intégralité.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Sur la commune de Hyères
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		IDENTIFIANT NATIONAL : 83DDE19990007 - COMMUNE : HYERES - NATURE DU RISQUE : Inondation IDENTIFIANT NATIONAL : 83DDE19990025 - COMMUNE : HYERES - NATURE DU RISQUE : Inondation
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		- Site Natura 2000 (directive habitats) - FR9301622 - Plaine et Massif des Maures. Ce site est situé à environ 280 mètres de distance du projet.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

τ

Incidenc	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	Le projet n'aura pas d'impact sur un habitat ou espèce protégée, néanmoins
Milieu nature	I Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site d		×	Le projet n'aura pas d'impact sur un habitat du espèce protegee, neamnonis un étude d'incidences Natura 2000 est en cours.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet en question implique un défrichement de la zone. Seulement environ 0,9 ha de la propriété sont occupés par un vraie peuplement constitué essentiellement par du pin d'Alep. La moitié de cette zone sera préservée. La surface restante est majoritairement constitué d'un maquis hauteur moyenne composé majoritairement d'arbousier, myrte et bruyère. En étage arboré, se développe du chêne liège. En bordure de la route communale le couvert est un peu plus mélangé et âgé.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Les aménagements prévus opèrent une mutation dans l'utilisation du sol, de manière non brutale. Ils ne seront pas ressentis comme une agression profonde de l'identité du paysage. L'implantation de nouvelles vignes est très localisée et s'intègre parfaitement à l'occupation du sol des parcelles adjacentes. L'usage du sol change. Nous passons d'un système sylvicole à un système
Cadre de vie / Population	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		agricole.
6.2 Les incid approuvé Oui	ences du projet ident s ? Non 🗙 Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incid Oui	ences du projet identi Non 🗙 Si oui, déc			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

n u - C	égo ne Con	Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effe atifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joinc annexe traitant de ces éléments) : locernant les travaux de défrichement: ils seront réalisés en hiver, en dehors des périodes d'activités des espèces ntiellement présents. Si compensation au défrichement obligatoire, des travaux d'amélioration sylvicole pourront être sagés sur une forêt gérée durablement à proximité.	ets Ire
e U	env Ine	7. Auto-évaluation (facultatif) regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluatio ironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. étude d'impact ne me paraît pas nécessaire. L'objectif est d'étendre une activité agricole déjà existante sur les parcelles ines (impact paysager négligeable), et les terrains conserveront leurs sols filtrants. travaux renforceront la protection de la forêt contre les incendies, ainsi que les habitations.	on
		8. Annexes	
-	8.1	1 Annexes obligatoires	
		Objet	$\overline{\times}$
	1	Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
		Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux categories 5° d), 6° d) et c), 7 , 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
		Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100	\times
	5	 metres du minimum) pouvant prendre la forme de priores dentrative de priores dentrative de priores de priores dentrative de priores de	

8.2 Autres and	nexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
Veuillez com parties auxqu	bléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les Jelles elles se rattachent
	Objet
- Plan intégran - Étude d'incide	les contraintes environnementales ence Natura 2000
	9. Engagement et signature
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🔀
Fait à	Hyères Ie, 16/01/2020
Signature	GFA DOMAINE COULOMB APKARIAN Patrick Les Plaines de l'Aire 83470 SEILLONS SOURCE D'ARGENS Siret 318 572 583 00017 Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus